

Rédacteur-Gérant  
**E. HARLY**

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:  
Lyon, 30, Rue Impériale  
( provisoirement dénommée, rue de la République )

L'oute plume spirituelle et humoristique  
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO  
Rhône et Départements limitrophes... 15 C.  
Départements non limitrophes et gares. 20 C.



Directeur-Administrateur  
**Adolphe PONET.**

ABONNEMENTS :

Un an, 44 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la  
somme par la poste dans le courant du mois.

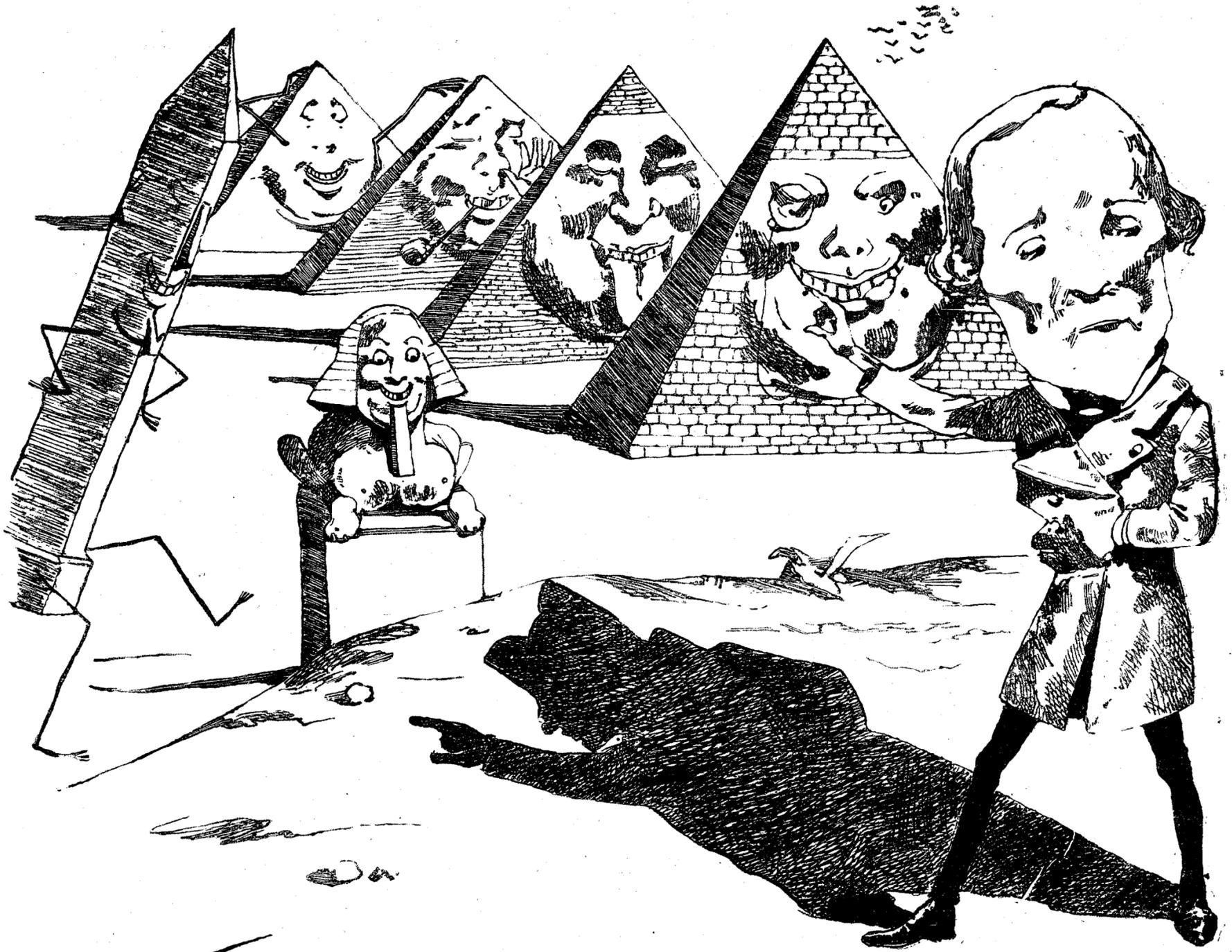
Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne  
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. FOURNIER,  
rue Confort, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



Job

Du haut de ces monuments quarante siècles trois quarts  
contemplant le Ministère Freycinet, trouvent qu'il fait une bien  
bonne tête et se tordent de rire.

CHRONIQUE SOUS LA COMMUNE DE 1882

L'AFFAIRE DU COLLIER... ET DES CROIX



L'avenir est au plus sage, a dit Adolphe, plus connu sous le nom de M. Thiers. Mais le présent appartient au plus médissant.

Comment!... n'y a-t-il pas des useurs d'encre qui ont l'insigne aplomb de faire courir des bruits dans le goût suivant :

« — Ah! vous savez, Mossieu Grévy!... Eh! il paraît que ça ne va pas tout seul avec le magasin de la Toison d'or. Les patrons ne veulent pas faire de rabais : c'est dix mille balles, et on ne rend pas l'argent. »

« — Mais, objurque Mossieu Grévy, toujours suivant les vilaines plumes, c'était déjà ce prix-là du temps de Charles-Quint, et votre marchandise est rudement fanée à présent! Ça n'est plus moderne du tout, vos colliers! Allons, mettons vingt-cinq louis, et n'en parlons plus! Allons, 25 louis et une place permanente dans la tribune présidentielle, à Longchamps! »

Et on ne tombe pas d'accord.  
Je ne comprends pas que l'on fasse circuler de tels racontars, qui s'annulent, du reste, d'eux-mêmes quand on prend un instant de réflexion. Personne n'ignore, en effet, combien M. Grévy, le premier magistrat de la République, est un homme désintéressé, large, prodigue même, et dépensant l'argent avec autant d'ampleur et de facilité qu'il le gagne, ce qui n'est pas peu dire.

Ce n'est donc pas une bagatelle de cinq cents louis qui arrêterait le beau père du président de la Commission du budget, surtout ayant un parrain comme le duc d'Aumale.

Non! M. Grévy, premier magistrat de la République, est avant tout un homme austère pour lui-même. Il sait combien cette chaîne au cou peut lui créer, en cérémonie, de désobligeante confusion, et les retards proviennent de ceci : M. Grévy, qui est encore avant tout ennemi du clinquant, veut obtenir du G. M. de l'ordre royal de la Toison d'or l'autorisation de porter le petit mouton pendu en sautoir à côté de sa croix de la L. d'H. comme président de la R. F. et au bout de son G. C. rouge.

On comprend alors l'inutilité de payer dix mille francs pour un vulgaire mouton, puisqu'il ne se livre pas de collier.

Cela mettrait l'ordre de l'éléphant blanc à des prix inabordables, eu égard aux proportions!

D'un autre côté, le G. M., s'appuyant sur ce que l'on n'a jamais porté la Toison d'or en breloques, a fait vente liée de la brebis, de la corde et du petit carton, et.... la chose en est là.

Mais, enfin, tous les torts ne sont pas du côté du P. M. de la R. F., comme sembleraient le faire croire les médiantes langues, surtout quand on se rappelle les erreurs désagréables que je signalais plus haut.

Au résumé, l'issue de ce petit conflit ne saurait tarder, car c'est bien le moins que le quatorze de juillet Mossieu Jules Grévy paraisse enchaîné dans tous ses insignes.



Nous y arrivons au quatorze de juillet : mon cœur palpite déjà de bon-bougrisme en pensant à cette date... Quelle fête, cet an!

Indépendamment des fastes habituels, cet an nous pourrons assister à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Il n'y a, vraiment, que le mari de M<sup>me</sup> Floquet pour organiser des fêtes pareilles. On n'a pas une idée de ça en province!

Voilà, par exemple, Lyon! Eh bien! à Lyon, il n'y a pas de chute du Niagara, n'est-ce pas? Ça n'y fait rien.

Si le ménage Floquet était préfet du Rhône, il ferait mettre tranquillement sur les affiches :

**Le vendredi 14 de Juillet 1882,  
Et en l'honneur de la fête nationale,  
Le Préfet de Lyon et sa dame  
Inaugureront une nouvelle cascade :  
La chute du Niagara.**

L'inauguration de l'Hôtel-de-Ville de Paris offre à

peu près les mêmes difficultés, puisqu'il n'y a pas encore d'Hôtel-de-Ville à Paris.

Plus fort encore : dans la grande salle des fêtes de cet Hôtel-de-Ville, QUI N'EXISTE PAS, on donnera, le 14 de juillet, un somptueux banquet auquel on a convié cinq cent seize, five hundred and sixteen, DXVI, quingenti et sexdecim, quinquenios y diez y seis, 516 personnes..., sans compter les journalistes (absolument textuel).

D'où il ressort clairement que les journalistes ne sont pas des personnes : en voilà une désillusion! Jusqu'à ce jour je m'étais cru une personne : j'étais plus bête que Freycinet. Et encore, c'est que j'y allais carrément : dans les salles d'attente, quand l'employé criait : — « Les personnes qui prennent l'express! » moi je prenais l'express.

Au théâtre quand l'ouvreuse demandait : « La personne qui n'a pas pris son vestiaire? » moi je prenais mon vestiaire.

En un mot, j'étais persuadé que j'étais une personne. Enfin, *errare humanum est*, comme l'a dit un prédécesseur de Paul Bert.



A part la petite attraction roberthoudinesque de l'inauguration miraculeuse, il y aura défilé de corporations. Non pas les corporations d'antan, mais les corporations nouvelles couches.

Jadis, sous les tyrans, on appelait corporations :  
Les Charpentiers, patronnés par saint Joseph ;  
Les Jardiniers, » par saint Fiacre ;  
Les Cordonniers, » par saint Crépin ;  
Les Tisserands, » par saint Céran ;  
Et je m'arrête, car l'énumération en serait trop longue.

Aujourd'hui, nous avons les corporations nouvelles couches, essentiellement républicaines, et au défilé desquelles, grâce à un peu de protection (pas celle de Camescasse, surtout), il nous sera donné d'assister.

Nous aurons :  
Les souteneurs, patronnés par citoyen Cassecamesche ;  
Les effracteurs » par citoyen Constans ;  
Les enleveurs de croix, par citoyen Goblet ;  
Les assassins » par Jules-le-néo-mous-tachu ;

Les grévistes, » par citoyenne Marianne.  
Et je m'arrête aussi, car l'énumération en serait hélas! trop longue.

En attendant, je me contente de m'élever contre l'existence des nouvelles corporations républicaines. Décrocheurs de croix!... Qui aurait jamais supposé que ce serait une profession française! ! !

Du reste, avec un peu de sang-froid, on comprend que le petit Goblet est logique. Il ne veut plus qu'il y ait de bon Dieu dans les salles d'audience.

Et pourquoi y en aurait-il, après tout?... Ferry-l'acrobate n'a-t-il pas fait décrocher les crucifix des écoles, et Bert, le plat, le baveux Bert, n'a-t-il pas suivi les mêmes errements en publiant d'obscènes fascicules contre les mêmes crucifix que son prédécesseur avait volés!

Aussi le petit Goblet, qui, malgré son nom, n'est pas une timbale indécrochable, reste dans la logique.

De plus, quand on pense aux frais magistrats couches neuves que la SUSPENSION de l'imamovibilité va nous écumer, on comprend très-bien que la place d'un crucifix ne saurait être sous le même toit qu'eux.

Ils n'ont nul besoin d'avoir sous les yeux le Nazaréen pendu, chacun d'eux, comme tout bon républicain, bête ou non, ayant sa croix personnelle... sur le dos.

HIREL.

Où sont les 300,000 ?



C'était il y a environ deux ans. Arrivait, un beau matin, comme secrétaire général de la Préfecture du Rhône un certain Obissier — dit Obusier — Saint-Martin. Comme sous la République il n'y a plus jamais trace de népotisme, ledit Obissier — l'Obusier calibre n° 1 — s'empressait, à peine installé à Lyon, de préparer dans la même ville une installation pour un autre Obissier — l'Obusier calibre n° 2, — un sien cousin, paraît-il, qui végétait on ne sait où, et l'installation préparée par l'Obusier n° 1 à l'Obusier n° 2 était la grasse sinécure de directeur des octrois de Lyon. Ayant installé son cousin, l'Obusier n° 1 fut nommé préfet de la Vienne. Plus tard, c'est-à-dire il y a deux ou trois mois tout au

plus, on apprenait tout à coup à Lyon que l'Obusier n° 2 avait soudainement... éclaté.

Deux jours après, un convoi funèbre rappelant comme cérémonial le transport des restes mortels d'une défunte rosse quelconque vers l'atelier d'équarrissage de M. Laracine débouchait de la rue de la Reine (provisoirement dénommée rue Franklin), suivait les quais jusqu'à la hauteur de la place de la Charité, puis longeait la place Bellecour et prenait bientôt la rue du Plat, puis la rue Vaubecour, pour se rendre à la gare de Perrache.

C'était quelque chose comme le trajet que ferait un Monsieur qui pour se rendre d'Orléans à Paris irait passer par Marseille.

Une boîte en sapin et en chêne renfermant les morceaux de l'Obusier n° 2 jouait le principal rôle dans cette manifestation, dénommée « enterrement civil » et pour l'exhibition de laquelle le trajet avait paru trop court de la rue de la Reine à la gare.

Les rôles secondaires, qui malheureusement n'étaient pas des rôles aussi muets, étaient joués par le préfet Oustry, par ses secrétaires généraux et par le maire Gailleton, en même temps que par un certain nombre de sous-Oustrys, de sous-Gailletons et de Gailletons saouls.

Le convoi passa. La boîte en chêne fut déposée en gare des marchandises, étiquetée et transportée... On devisait là-dessus pendant quelques jours dans les feuilles publiques... Puis tout s'arrêta, et il ne fut plus question de l'« enterrement civil » d'Obissier.

Mais voilà que, ces jours derniers, les journaux de Lyon ont publié le compte-rendu de la séance du 16 juin 1882 du Conseil municipal dont ladite ville est... ornée.

Et que de ce compte-rendu il résulte ceci : Les recettes de l'octroi pour les quatre premiers mois de 1882 présentent un déficit de 300.000 francs dont il n'est pas possible de préciser les causes.

« Pour les quatre premiers mois de 1882!... » C'est-à-dire que le déficit s'est produit à l'époque où l'Obusier n° 2 était encore directeur de l'octroi de Lyon.

Eh bien! sait-on ce qui se dit par la ville à propos de ces divers événements, rapprochés et combinés ?

Il se dit :  
1° Que les 300.000 francs de déficit sont le résultat d'un détournement et d'un vol.

2° Que l'... éclatement de l'Obusier n° 2 ne fut pas un... éclatement fortuit, mais un éclatement prémédité, ce qui s'appelle vulgairement un suicide, et que le suicide aurait eu pour but, dans la pensée du suicidant, d'échapper aux désagréments incontestables de la Cour d'assises, dont la silhouette se dessinait pour lui dans un horizon beaucoup trop rapproché.

Voilà ce qui se dit dans Lyon.

Il serait bon que prompte lumière fût faite là-dessus. Je serais charmé, quant à moi, de savoir de façon bien précise si la boîte en sapin ou en chêne qu'accompagnaient naguère dans son itinéraire fantaisiste et le préfet Oustry, et le maire Gailleton, et les sous-Oustrys, et les sous-Gailletons de la localité renfermait les morceaux d'un ex-fonctionnaire intègre et irréprouvable ou ceux d'un simple voleur bien digne d'être... conduit civilement en gare des marchandises.

Au lieu de divaguer sur les vins de raisins secs, le conseiller Pasquet ferait-il pas mieux de nous conter les causes de l'... éclatement de l'Obusier ?

RAOUL.

L'administration de la COMÉDIE POLITIQUE envoie gratuitement quatre numéros consécutifs sur demande affranchie aux personnes qui, avant de s'abonner, désireraient connaître l'esprit du journal.

Après ces quatre numéros, le service est continué d'office et une quittance d'abonnement pour une année est remise à la Poste pour être recouvrée, à moins que dans l'intervalle on n'ait renvoyé le dernier ou l'un des derniers numéros reçus avec la mention REFUSEE inscrite sur la bande, ou que l'on n'ait fait connaître son intention de ne s'abonner que pour six mois.

Il est bien entendu que les quatre numéros d'essai ne comptent point dans l'abonnement qui pourra être contracté.

LA TOISON D'OR



PROLOGUE.

L'ouverture du théâtre fait voir un pays ruiné par les extravagantes imbécillités de la République, ce qui marque le pitoyable état où la France est réduite au moment où on accorde au plus gêné (!) des présidents une faveur que ni elle ni surtout lui n'avaient jamais souhaitée.

SCÈNE I

MARIANNE. L'ESPAGNE. JULES.

MARIANNE, à l'Espagne.

O noble Espagne, ô mère immortelle du Cid....

Bas, à Jules.

Vite une rime à Cid.

JULES, bas.

Acide!

MARIANNE, bas.

Quel esprit!

Haut, à l'Espagne.

Ah! si de vos présents j'ai le droit d'être fière,  
Si de récompenser un si grand caractère  
Vous n'avez, un instant, langué dans votre choix,  
C'est... (Bas, à Jules) une rime à choix?...

JULES, après un moment.

Anchois.

MARIANNE, haut, à l'Espagne.

C'est que... — j'en chois —

Que cet immense honneur à qui chacun aspire  
Était digne de lui... (Bas à Jules) Je ne sais plus que dire...

JULES, bas, à Marianne.

Et si vous lui parliez de ces huit mille francs !...

MARIANNE, de même.

Je crois que vous pouvez vous en battre les flancs.

L'ESPAGNE, à Marianne.

Vous me voyez heureuse, ô chaste République,  
De vous avoir servie en votre politique.  
Je vous prépare encor mêmes attachements.  
Mais je mérite enfin moins de remerciements,  
Et, si ma main répand sur Jules (Jules se lève et salue)  
Ce n'est pas pour livrer son nom (Jules s'est rassisi) à la  
[tant de gloire,  
C'est une politesse et rien de plus.

MARIANNE.

Merci !  
Mais ne croyez-vous pas qu'on la mérite aussi ?  
Voyez autour de moi que de charmants spectacles !  
Voilà ce que mon sein enfante de miracles.  
Quelque encens que je doive à cette fermeté  
Qui fait le président marcher à mon côté,  
Au désordre du jour je suis pour quelque chose,  
Et c'est toujours moi qui lui mesure la dose.  
Je commande, et lui n'a qu'à signer. Jusqu'ici  
Nous n'avons pas trop mal travaillé. C'est qu'aussi  
Il fallut supprimer religion, armée,  
Patriotisme, tout... D'ailleurs, la renommée  
A dû jusque chez vous porter des faits si grands !...

JULES, bas, à Marianne.

Sapristi ! parlez donc de mes huit mille francs !

MARIANNE, de même.

Eh ! zut ! que vous avez des travers ridicules.

Haut à l'Espagne.

Jules, que vous rendez le plus heureux des Jules,  
Peut moins goûter le fruit de tous ces beaux exploits  
Que sur eux sa science a beaucoup moins de droits.  
Du même œil dont il voit mes plus lâches défaits  
Il y joint ce qu'il faut pour qu'elles soient complètes.  
De ce glorieux fauteuil où brille sa vertu  
Il relève le front de son peuple abattu.  
Et comme à tout moment la commune misère  
Rappelle en son grand cœur les tendresses d'un père,  
Jules, se laissant vaincre aux vœux que j'ai formés,  
A tous les malheureux tient ses coffres fermés.  
Ce n'est pas autrement que Jules économise.

L'ESPAGNE.

Ce n'est point pour cela que je le favorise.  
Je vous en ai déjà fait savoir la raison.

MARIANNE.

Nul n'aura, j'en répons, mieux porté la Toison !  
Et si...

JULES, interrompant.

Je ne veux pas un instant de plus feindre.

A L'ESPAGNE.

Vos dons sont à chérir, mais leur suite est à craindre.  
Payer huit mille francs un collier, c'est bien cher,  
Quand on est... (Bas, à Marianne) Une rime ?

MARIANNE, bas, après un moment.

Amer....

JULES, haut, à l'Espagne.

Oui ! c'est amer  
Quand on est comme moi fêru d'économie !  
Tant... (Bas, à Marianne) Une rime ?...

MARIANNE.

Zut !...

JULES, haut, à l'Espagne.

Zut !... (Se reprenant).  
Non !... (Bas à Marianne) Vieille momie !

Haut, à l'Espagne.

Tant d'honneur me confond. Mais quel plaisir j'aurais  
Si vous vouliez me faire un tout petit rabais !

L'Espagne tombe.

P. CORNEILLE.

Pour copie difforme :

EUGÈNE THURR.

## RÉPUBLICOCHON



L'idéal du propre Cazot, quand il était ministre de la justice, c'était d'arriver un jour à recruter le personnel des Cours et Tribunaux parmi les paillasses, batteurs ou clowns de la foire.

Mais, comme à toute réforme il faut une transition, ledit Cazot, n'osant point en venir comme ça du premier coup à donner la toque et l'hermine au sauvage de telle baraque foraine, avait commencé par s'adresser au personnel des théâtres. Et c'est ainsi qu'il avait nommé conseiller à la Cour de Limoges le sieur Appay, naguère régisseur d'une scène de Paris.

Or le conseiller Appay était à peine assis sur son siège inamovible que la Cour de Limoges, après enquête et débats contradictoires, se voyait obligée de prononcer contre lui la peine de la suspension pour dix ans, peine qui vient d'être transformée par la Cour de cassation en celle de la déchéance.

\*

\*\*

Quel était le crime d'Appay ?

Ne me le demandez pas trop...

Les journaux les plus indiscrets n'ont pas osé aller plus loin que ces trois formules :

« Faits n'ayant aucun rapport avec la politique. »

« Faits de la nature la plus honteuse. »

« Immoralités graves et notoires. »

Bref, il paraît qu'Appay avait des *appaytits* bizarres...

\*

\*\*

Simple rapprochement à faire :

A la même audience, je crois, où la Cour de cassation frappait le conseiller Appay, elle frappait aussi d'une peine disciplinaire M. le conseiller Teyssieire, de la Cour de Grenoble.

M. Teyssieire, qui appartient au parti anti-républicain, était condamné pour avoir donné l'exemple de la désobéissance aux lois en allant bravement sur le terrain pour se battre en duel avec un ennemi et un persécuteur de sa foi religieuse et politique.

Appay, qui est républicain, protégé de Cazot et du député Labuze, était condamné pour... faits qui ne peuvent être contés, pas même en latin.

Rapprochement simple, mais utile à faire.

VIDELICET.

## LA MEUTE



Je passais, un jour, devant le quartier des chiens, au Jardin d'acclimatation de Paris, au moment précis où un gardien infligeait une correction, méritée ou non, à l'un des quadrupèdes catalogués dans le parc spécial réservé à l'espèce.

Un détail me frappa :

La correction infligée était l'objet de protestations, non-seulement de la part du patient, qui avait bien le droit de maudire un peu son juge et son exécuteur, non-seulement même de la part des camarades de chenil dudit patient, mais de la part de tous les individus : danois, dogues, carlins, griffons, pointers, levriers, mâtins, Saint-Bernard, Terre-Neuve, épagneuls, terriers, retrievers, etc., formant la collection entière de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

Protestations, je le répète, absolument unanimes... C'était un mélange confus de hurlements, de grognements, de jappements, de glapissements et de murmures pris dans toutes l'échelle de la mélodie, depuis la basse ronflante du matin de basse-cour jusqu'à l'aigre fausset du roquet, et cela formait certainement le morceau d'ensemble le plus extraordinaire dont il ait jamais été question en musique.

Chaque coup du fouet disciplinaire semblait avoir cinglé, en même temps que la peau du condamné, celle de tous ses collègues à poil frisé ou à poil ras, de haute ou de petite taille, de couleur blanche, brune, rouge, fauve ou mouchetée, et chaque cri, de vengeance ou de douleur, de la victime trouvait un écho dans le larynx et entre les mâchoires de tous les autres pensionnaires à queue droite ou à queue en trompette, lesquels, se démenant dans leurs cages, se dressant contre les cloisons, montrant leurs crocs, tirant sur leur chaîne à la rompre, faisaient des efforts sur-canonins pour voler au secours de leur confrère et mettre en pièces le justicier.

C'était, vraiment ! l'esprit de solidarité poussé à la plus haute puissance.

\*

\*\*

Or cet esprit de solidarité que j'ai constaté à un si haut degré dans le monde des chiens, j'ai le regret de le dire, mais j'en ai constaté aussi, depuis, l'absence presque complète dans le monde du journalisme, et un très-grand nombre de journalistes se montrent à cet égard bien inférieurs aux chiens.

Je prends un exemple :

Il y a à Lyon un journal qui s'est appelé le *Bavard*, et qui s'appelle aujourd'hui la *Bavarde*. Je n'en fais pas, je vous

l'assure, ma lecture habituelle. Je l'ai acheté quelquefois pour avoir l'explication de notes que je trouvais contre lui ou à son propos dans les autres feuilles. Il a pour propriétaire et pour inspirateur, dit-on, un personnage auquel la *Comédie politique* a, dans le temps, décoché en abondance sarcasmes et railleries, et entre ce personnage et moi il n'a jamais existé d'autres liens que celui de la plus pure et de la plus réciproque antipathie. Je ne saurais donc être suspect de partialité sympathique à l'égard du journal, de son propriétaire, M. Tony Loup, ou de son gérant, M. Benoit Loup.

Ceci dit, abordons les faits :

Il y a quelque temps, le gérant de la *Bavarde*, M. Benoit Loup, est attaqué dans un lieu public, au Concours hippique, si j'ai bonne mémoire. Il est hué, insulté, frappé.

Que fait la presse lyonnaise, la presse de toute nuance ?... Songe-t-elle que le journalisme deviendrait impossible si chacun avait le droit de se faire ainsi justice — juste ou non fondée — à lui-même ?... Se souvient-elle qu'il existe un Code assez draconien contre la presse et des magistrats assez disposés à en appliquer et même à en exagérer les prescriptions, sans qu'il soit nécessaire que la première bande venue vienne encore y ajouter une sorte de loi de Lynch à l'usage de ses griefs personnels ?... Réfléchit-elle que tel qui joutait aujourd'hui de la faveur publique ou officielle peut être jeté demain aux gémonies de l'opinion et que ce qui arrive à Benoit Loup à présent peut arriver, la semaine prochaine, à tel autre membre de la grande ou de la petite presse ?... En un mot proteste-t-elle contre l'agression ?...

Point... La presse lyonnaise de toute nuance et de tout format approuve, explicitement ou implicitement, l'agression et les agresseurs, et certaines feuilles vont jusqu'à applaudir l'Aspasie du trottoir qui, soutenue de ses Alphonses, a été l'héroïne des quelques coups d'ombrelle distribués.

Et elle ne s'arrête pas en si bon chemin, la presse lyonnaise... Les rédacteurs de deux ou trois de ces organes se prennent à pousser de nouvelles agressions et, pour cela, ils réchauffent de leur mieux le zèle de quelques mauvais drôles souteneurs de filles de brasserie, qu'ils intitulent étudiants pour la circonstance !... Ils crient *Ksss ! Ksss !* à cette bande d'ivrognes !... Et grâce à de telles excitations on a pendant huit jours à Lyon le spectacle d'un journaliste obligé de défendre sa vie contre de quasi-tentatives d'assassinat organisées par d'autres journalistes !

Détail curieux à relever : le journaliste attaqué ayant, décidément, la vie trop dure et faisant trop vigoureuse contenance contre ses agresseurs, les trois ou quatre bons confrères essaient d'appeler à leur aide l'autorité, et sous prétexte de faire cesser le « scandale quotidien » dont ils sont les vrais éditeurs responsables, ils vont jusqu'à demander la suppression du journal... Il n'y a pas de loi qui permette cela ?... Qu'importe !... Faites de l'arbitraire, Monsieur le Procureur ! Nous vous applaudirons... jusqu'au jour où nous deviendrons, à notre tour, victimes de cette jurisprudence spéciale.

\*

\*\*

A quelque temps de là autre affaire :

Une application monstrueuse est faite à Lyon de la loi de la contrainte par corps, loi odieuse, loi barbare, loi épouvantable, que l'Empire a eu le tort de laisser subsister à moitié... C'est encore M. Benoit Loup qui est victime de cette rigueur légale, à lui appliquée sur la demande d'une personne qui fait, dit-on, plus de cas de la ceinture dorée que de la bonne renommée !...

La mise en œuvre contre un journaliste, et sur une telle requête, de cette pénalité d'un autre âge, qui n'est à proprement parler qu'une continuation de la torture, va pour le moins soulever la protestation de la presse lyonnaise tout entière ?... Eh bien ! non. Là encore tous ou presque tous applaudissent... Bravo, Phryné !... Bravo, Laïs !...

Et on voit au premier rang des claqueurs : 1° un journaliste qui jeta naguère à la tête de l'Empire les plus gros et les plus prudhommesques clichés du répertoire à l'occasion de l'abolition insuffisante de la contrainte par corps ; 2° un autre journaliste qui, sachant par expérience ce que c'est que la prison, puis qu'il y est resté assez longtemps — et pas pour délit de presse — est bien mal venu, vraiment ! à souhaiter les verrous à autrui !

\*

\*\*

Enfin, quatrième incident :

Le Tribunal de Dijon, sur la plainte de je ne sais trop qui, a condamné, par défaut, il est vrai, à trois mois de prison le journal la *Bavarde*, non-seulement en la personne de son gérant, mais encore en la personne de son vendeur dans cette ville, M. Deschaumes, qui est également le vendeur de la *Comédie politique*, du *Figaro*, du *Rappel*, du *Voltaire* et, en général, de tous les journaux qui se débitent à Dijon.

Il n'y a même plus ici application de la loi. Il y a l'illégalité, l'arbitraire : en vertu de l'article 42 de la loi du 29 juillet, M. Deschaumes ne pouvait être condamné, M. Benoit Loup l'étant.

Mais croyez-vous que la presse lyonnaise va protester ?... Pensez-vous qu'elle a aperçu le danger qui pèse sur tous les journaux pour une époque plus ou moins prochaine si une telle jurisprudence venait à être définitivement adoptée ? Vous imaginez-vous qu'elle a su discerner là-dedans la grave atteinte portée à la liberté du colportage, un moyen, pour le présent, d'intimider tous les vendeurs de journaux, pour l'avenir, de frapper dans ses eaux vives toute feuille désagréable au pouvoir ?

Non... La presse lyonnaise n'a rien vu de tout cela. C'est la *Bavarde* qui est frappée. Ce n'est pas elle. A demain les affaires sérieuses !...

Et la presse lyonnaise applaudit !... Et j'ai là sous les yeux l'article d'un journal grave qui ne peut, sous son petit air de sainte Nitouche attendrie, s'empêcher de laisser percer la satisfaction qu'il éprouve à constater la dernière condamnation de la *Bavarde*.

\*

\*\*

Oh ! je sais bien ce que disent les journaux dont il s'agit pour justifier leurs attaques et leur attitude.

— La *Bavarde*, affirment-ils, est un journal pornographique, une sorte de moniteur de la boucherie du Sud-Est, rédigé, du reste, en langage trivial et plat.

Je le répète, je ne fais pas de cette feuille ma lecture habituelle. J'en ai acheté quelques numéros par curiosité, désireux, du reste, d'y trouver la justification de tant de critiques et de malédictions contre des personnages qui de tout temps ont fait la guerre à mon parti et à mes amis politiques.

Eh bien ! il faut croire que je ne suis pas tombé sur les bons numéros, car je n'ai rencontré encore dans la lecture de la *Bavarde* ni les horreurs pornographiques devant lesquels le chaste Jantet voile sa face pudique, ni les platitudes littéraires que flétrit le dédicat Delarochette... Il y a sûrement dans certains articles une odeur de patchouli, de musc et de colcream qui ne fait point mes délices. Mais il m'a semblé qu'en somme le vice y est beaucoup plus fustigé que patronné, et je n'ai pu m'empêcher de me souvenir que parmi les jeunes... personnes qui jusqu'à présent ont obtenu des condamnations contre la *Bavarde* il n'y en a pas une, je crois, qui ait coiffé sainte Catherine ailleurs que devant M. le maire ou M. le curé.

## LE SYNDICAT DES POURSUITES

Ainsi qu'elle l'a dit dans son dernier numéro, la *Comédie politique* entreprend la formation d'un syndicat pour diriger contre les escrocs du Lyon-Loire, en même temps, un procès correctionnel tendant à la répression du délit et un procès commercial ayant pour but de rendre effective la responsabilité, déclinée par le jugement de nullité, des fondateurs et administrateurs, en poursuivant, au besoin, la faillite personnelle desdits fondateurs et administrateurs.

A l'heure qu'il est, un millier d'actions sont représentées dans ce syndicat, et une liste est ouverte dans nos bureaux, où chacun peut la signer, de 9 heures du matin à 11 heures.

Somme toute, je n'aurais jamais soupçonné une pudeur aussi farouche, et chez les journalistes qui ont trouvé dans l'hystérie de leur imagination le roman des « Scandales de Bellecour », qui n'avaient jamais existé, et chez les journaux qui publient chaque matin les ordures anti-religieuses de Léo Taxil côte à côte avec des feuilletons dont l'action principale se déroule dans les maisons de tolérance.

La vérité, à mon avis, est que ce n'est point l'immoralité des articles de la *Bavarde* qui offusque certaine presse lyonnaise : c'est son succès.

Il est une chose que les historiographes du chien crevé ou du chat qui tombe des gouttières dans la corbeille d'un boulangier ne pardonnent jamais à un journal autre que le leur : c'est de marcher en dehors des sentiers battus où pataugent les fruits secs croûtés du journalisme.

Et voilà comme ces pontifes ridicules prononcent contre vous l'excommunication majeure !

Etes-vous spirituel?... Vous mettez en relief leur bêtise!... — Excommunié!

Etes-vous indépendant?... Vous soulignez leur domesticité! — Excommunié!

Jouissez-vous de la faveur publique?... Bigre! autant de petits sous que nous n'aurons pas!... — Excommunié!

Bref il n'est point possible à un journal d'avoir originalité et succès sans encourir les colères, les mépris et les dénominations des Jantet et des sous-Jantet, c'est-à-dire de tout ce qui est médiocre et impuissant.

La est tout le secret des vertueuses indignations contre la *Bavarde* et des applaudissements par lesquels la presse lyonnaise acclame chaque avanée, judiciaire ou autre, qui la frappe.

Et cela bêtement, maladroitement, niaisement, sans se soucier des précédents qu'elle crée et des jurisprudences qu'elle contribue à établir, précédents et jurisprudences qui se retourneront demain contre les applaudisseurs d'aujourd'hui.

Et, pastichant le mot du *Vieux Cordelier* et de Camille Desmoulins, ce serait ici le cas de leur dire :

— Ne savez-vous pas, malheureux, que, quand les tyrans parlementaires ou judiciaires veulent avoir raison de la presse, ce sont des lambeaux de vos dénominations qu'ils insèrent dans leurs discours, leurs réquisitoires et leurs sentences, et que c'est à l'aide de ces lambeaux qu'ils arrivent à forger de nouvelles chaînes à la liberté de penser et d'écrire ?

Quant à moi, je le dis hautement et je puis me rendre cette justice, ce n'est jamais sans tristesse que j'ai appris ou enregistré la condamnation d'un journal ou d'un journaliste, ce journal ou ce journaliste fut-il mon plus mortel adversaire.

Et c'est aussi le sentiment que j'ai éprouvé en voyant, ces temps derniers, les Tribunaux frapper à coups redoublés sur le journal la *Bavarde*, quelque peu de sympathie personnelle ou politique que j'aie pour ce journal et pour ses inspirateurs, son gérant et ses rédacteurs.

A. PONET.

## EN VENTE A SAINT-ETIENNE



Le *Nouvelliste* passe sa rancune comme il peut des révélations que la *Comédie politique* a faites sur sa mauvaise foi et sur la façon ingénieuse dont il fonde à Bordeaux des succursales avec la protection de Savary et aux dépens des malheureux actionnaires de Lyon-Loire.

Il avait d'abord essayé de parer à l'orage soulevé par lui en nous faisant menacer par son vendeur spécial de Saint-Etienne de ne plus être un de nos correspondants dans cette ville, en cas de riposte de notre part à ses procédés de goujat.

Les menaces n'ayant point abouti, il a signifié audit vendeur, qui nous a signifié à nous qu'il ne vendrait plus la *Comédie politique*.

Pauvre journal!... Pauvre organe des avocats... qui ont des loisirs!... Ce sont là accès de rage qui rappellent trop ceux du serpent luttant contre la lime.

Nous n'avons plus pour correspondant à Saint-Etienne le vendeur spécial du *Nouvelliste*? Que nous importe!... Nous y en avons trois autres. Cela se résume en une simple annonce :

**Dorénavant la COMÉDIE POLITIQUE**

**ne se vendra plus**

**à Saint-Etienne**

**chez M. PONS, place de l'Hôtel-de-Ville.**

Elle se vendra chez :

**MM. BALAY, rue de la Bourse, 28.**

**CONSTANTIN, place de la Comédie, 12.**

**Et FLURIER, rue de la République, 20.**

Ça n'est pas plus difficile que cela, et le *Nouvelliste* a eu grand tort de se donner tant de mal.

Sa vengeance a fait long feu!

LA COMÉDIE POLITIQUE.

## LES VOLS DE GAMBETTA

AVEC PIÈCES A L'APPUI



LES CANONS PAROTT. — LES REVOLVERS COLT  
ET LEFAUCHEUX. — LES MARCHÉS MATTOS.

Au mois de novembre 1870, trois Américains, les sieurs Billing, Saint-Laurent et Valentine, vendirent

à M. Gambetta des batteries de canons Parrott au prix de 75,000 fr. l'une, au moment même où ces mêmes batteries étaient offertes directement, par le gouvernement des Etats-Unis, au prix de 36,000 fr.

De plus, M. Gambetta fit accorder à MM. Billing, Saint-Laurent et Valentine une provision de 6 millions chez le banquier Morgan, à Londres.

Finalement, aucun canon Parrott ne fut livré, et le marché Gambetta-Naquet-Billing-Saint-Laurent-Valentine a coûté à la France 2 millions 505 mille 200 francs.

Le 20 novembre, le Ministère de la guerre passait avec le sieur Chollet un traité pour la fourniture de 4,000 revolvers système Colt et de 1,000 revolvers système Lefauchaux.

Aux termes de ce traité, chaque arme était payée 62 fr. 50, y compris les accessoires et 50 cartouches.

Ce prix de 62 fr. 50 était de beaucoup supérieur à la valeur de l'arme.

Le Ministère de la guerre payait ainsi chaque revolver Colt 14 fr. 95 et chaque revolver Lefauchaux 30 fr. 35 de plus que ne les payait la Commission d'armement.

De sorte que, sur un marché de 311,500 fr., le Ministère de la guerre payait en tout 92,000 fr. de plus que n'eût payé pour le même nombre d'armes la Commission d'armement.

William-Nicolas de Mattos avait fait deux fois banqueroute à Londres, en 1864 et en 1869.

Son passif s'élevait : en 1864, à 10 millions ; en 1869, à 2 millions.

Ce M. William-Nicolas de Mattos devint, sous la dictature de M. Léon Gambetta, à Tours et à Bordeaux, l'un des principaux fournisseurs de vivres, de matériel et de munitions de ce qui s'intitulait le gouvernement français.

M. de Mattos passa successivement avec M. Gambetta trois marchés :

Un marché de cartouches Chassepot,

Un marché de selles de cavalerie,

Et un marché de harnais.

Les cartouches Chassepot furent payées à M. de Mattos 148 fr. le mille, alors que plusieurs maisons anglaises offraient ces cartouches à 93 fr. 75, soit 54 fr. de moins.

Les selles de cavalerie furent payées à M. de Mattos 150 fr. l'une, alors que le fabricant lui-même les avait offertes directement pour 87 fr. 50 à M. Gambetta.

Au surplus, le Trésor et, par conséquent, les contribuables ont perdu une somme considérable sur l'ensemble des marchés de selles passés pendant que M. Gambetta était ministre de la guerre.

Qu'on en juge :

Dans une série de 26 marchés, la fourniture de 33.800 selles correspond seule à une dépense d'environ 5 millions de francs.

Or, 30.000 de ces selles, du modèle anglais, achetées au prix de 150 fr. pièce, pouvaient être obtenues au prix de 90 fr. au maximum.

C'est une perte totale, pour le Trésor et pour les contribuables, d'environ 2 millions de francs.

Quant aux harnais, M. Gambetta les paya à M. de Mattos 550 fr. le jeu, alors qu'au même moment le fabricant de Londres les offrait directement pour le prix de 406 fr., soit 144 fr. de moins.

En résumé, sans compter les profits inavouables et inavoués provenant de la mauvaise qualité, les marchés conclus entre M. Gambetta et le failli de Mattos pour fournitures de cartouches, de selles et de harnais, ont causé au Trésor une perte sèche de 437.750 fr.

Soit 2.500.000 fr. environ, en y comprenant les 2 millions indiqués ci-dessus comme ayant été gaspillés sur les autres marchés de harnais.

Dans quelle poche est allée cette somme de 2 millions et demi ?

A. PONET.

## FAUT-IL VERSER ?

On lit à la quatrième page des journaux de Lyon :

*Cabinet de M. Felix REGAUD, syndic de faillites,  
rue de la République, 40, à Lyon.*

**FAILLITE DE LA BANQUE DE LYON  
ET DE LA LOIRE**

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la BANQUE DE LYON ET DE LA LOIRE sont informés que M. le juge-commissaire de la faillite a autorisé le syndic à faire l'appel des versements restant à effectuer sur les actions.

Les titres n'étant libérés que du premier quart, les trois autres devront être versés à la caisse syndicale de la manière suivante :

Le 2<sup>e</sup> quart, 125 fr., du 1<sup>er</sup> au 31 juillet prochain.  
Le 3<sup>e</sup> quart, 125 fr., du 1<sup>er</sup> au 31 août prochain.  
Le 4<sup>e</sup> quart, 125 fr., du 1<sup>er</sup> au 30 septembre prochain.

Diable! voilà qui est de nature à faire une véritable popularité aux combinaisons de la Société foncière et agricole des Etats-Unis, laquelle, si elle ne vous échange vos titres qu'à raison d'un contre cinq, vous tient au moins quitte avec 125 francs.

Là-dessus un certain nombre de lettres m'arrivent, se résument toutes dans ces deux formules :

Faut-il verser ?

Ne faut-il pas verser ?

Je réponds nettement : Il ne faut pas verser. Il faut attendre. Il faut résister par tous moyens possibles.

Que M. le syndic s'en prenne d'abord aux administrateurs de la Banque de Lyon et de la Loire, tous millionnaires hier, et millionnaires encore aujourd'hui malgré les airs d'indigents minables qu'ils affectent de se donner.

Quant aux actionnaires, ils n'ont, hélas! déjà que trop payé des chiffons de papier qui n'ont aujourd'hui aucune valeur et n'en n'auront jamais davantage, la Société ayant été déclarée nulle.

Je conseille donc aux actionnaires lecteurs de la *Comédie politique* de ne tenir nul compte des invitations de M. Regaud.

M. le syndic en viendra-t-il à employer des moyens coercitifs ? — C'est possible. Mais on a le temps de le voir venir et finalement de se jeter dans les bras du pis-aller qu'offre aux actionnaires la Société des Etats-Unis.

Peut-être vais-je, en prêchant ainsi l'abstention, provoquer un peu les colères de MM. les créanciers, que, seule, la totalité des versements des trois quarts restants pouvait arriver à désintéresser. Mais entre deux maux il fallait choisir le moindre. Et, les actionnaires étant plus nombreux que les créanciers et se trouvant, du reste, beaucoup moins bien traités par les combinaisons tendant au sauvetage, m'a semblé équitable de prendre le parti du plus grand nombre.

Je conseille à M. le syndic Regaud de ne point trop s'illusionner sur le résultat de ses appels de fonds.

DANIEL.

## REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 24 juin 1882.

Le marché a été constamment agité. Des achats, encouragés par les bas cours, sont venus relever l'ensemble de la cote, mais le terrain perdu n'a pu être regagné complètement.

Les Rentes, faibles au début, se sont relevées en clôture :

3%, 81,02 - 81,40 - 81,35.

Amortissable, 82,05, 82,40, 82,32.

5%, 114,22, 114,67 et 114,52.

Les valeurs internationales souffrent toujours de réalisations. L'Egypte 6 0/0, après avoir coté 272,50, a repris à 283,75.

Les Sociétés de crédit ont été hésitantes :

La Banque de France est en baisse de 5325 à 5300. Le bilan accuse une rentrée de 15 millions 1/2 d'or et une rentrée d'argent de 906,000 fr. Quant aux bénéfices, ils se sont élevés à 660,000 fr. pour la semaine.

Le Crédit foncier fait 1500 au comptant et 1495 à terme. L'absorption de la Banque hypothécaire ne sera pas avantageuse seulement au Crédit foncier, mais aussi à la Compagnie foncière de France et d'Algérie, dont les prêts hypothécaires s'élèvent déjà à plus de 10 millions. Certaines opérations que la Banque hypothécaire pouvait faire et qui ne rentrent pas dans les attributions du Crédit foncier reviendront nécessairement à la Compagnie foncière.

Les Magasins généraux de France et d'Algérie sont fermes à 560.

Le Crédit lyonnais se tient à 705. Quant au Crédit général français, il fléchit à 455.

La Banque parisienne est faible à 555. Le public sent qu'on en veut à sa bourse et se tient en garde contre les fameux desseins de rachat des actions, qui mèneront infailliblement à la ruine.

Bonne tenue de la Société française financière à 500.

Suez, de 2240 à 2345. — Gas, de 1605 à 1615. Faiblesse sur les chemins de fer : Le Lyon 1655. Orléans 1295.

BALLERO.

## LE MONITEUR DE LA MODE

(Fondé en 1843) Journal du Grand Monde (Fondé en 1843)

Recueil illustré de littérature, modes, travaux de dames, ameublement, etc.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS ET PUBLIE CHAQUE ANNÉE :

52 Livraisons illustrées de 12 pages grand format, imprimées avec luxe ;

52 Gravures coloriées de Toilettes de tous genres, dont 2 superbes planches de saison, double format, coloriées, composées de sept à huit figures ;

12 Feuilles de patrons tracés, de Toilette et de Modèles de Broderie ;

2,000 Dessins en noir, imprimés dans le texte, représentant tous les sujets de Modes, de Travaux de Dames, d'Ameublement, etc.

Prix d'abonnement à l'édition simple, sans gravures coloriées :

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE

UN AN, 14 fr. — SIX MOIS, 7 fr. 50. — TROIS MOIS, 4 fr.

Prix d'abonnement à l'édition avec gravures coloriées :

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE

UN AN, 26 fr. — SIX MOIS, 15 fr. — TROIS MOIS, 8 fr.

Le numéro simple, 25 centimes. — Le numéro avec gravure coloriée, 50 centimes ; avec gravure coloriée et patron, 75 centimes.

Exceptionnellement, la gravure coloriée, double format, 7 figures, n° 1<sup>er</sup> n° d'avril et d'octobre, est de 75 centimes.

EN VENTE DANS LES GARES, CHEZ LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

Administration chez A. GOUBAUD et FILS, Editeurs,

3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## SOIRÉES DU VILLAGE

REVUE BI-MENSUELLE

SOUVENT ILLUSTRÉE

Littérature, Sciences, Agriculture, Nouvelles, Réçits, Hygiène, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT RÉDUIT POUR NOS LECTEURS

France : Un An, 3 fr. — Etranger : 5 fr.

L'éloge de ce Journal n'est plus à faire, son succès tousjours grandissant est dû à l'excellent esprit de sa rédaction, sachant allier au sérieux des articles de fond cette gracieuse rédaction essentiellement parisienne si favorablement accueillie du public.

Son prix modique et les primes attachées à ses pages variées dont les *Soirées du Village* font bénéficier, toute l'année, leurs abonnés, ajoutent encore à leur attrait.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou en adressant le montant, en mandat ou timbres,

à M. le Directeur, 59, rue Bonaparte, PARIS

Le Gérant : E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.